

Rapport d'activité  
2009/2010

La culture  
ne vit que  
de progrès

# SOMMAIRE

Interview croisée  
de Denis Tardit et Jean-Charles Bocquet ..... p. 04  
Faits marquants ..... p. 07  
Organisation de l'UIPP..... p. 10



## PARTAGER LES INFORMATIONS, OUVRIR LE DIALOGUE, AU NIVEAU EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL

L'actualité européenne ..... p. 14  
L'actualité française..... p. 16



## RELEVER LE NIVEAU DE PERCEPTION DE NOS ACTIONS AUPRÈS DE TOUTE LA PROFESSION

La communication ..... p. 26  
Activité économique ..... p. 30  
Tendances en France ..... p. 32  
Repères monde et Europe ..... p. 34  
Production végétale en France en 2009..... p. 35



## L'UIPP

L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) est une **organisation professionnelle** regroupant 19 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques et des services pour l'agriculture.

L'UIPP définit des positions et des actions communes dont elle est **porte-parole** auprès des autorités gouvernementales, des pouvoirs publics et des parties prenantes du secteur.

L'UIPP agit dans un **cadre déontologique** auquel tous ses adhérents souscrivent, en cohérence avec les organisations mondiales (CropLife International) et européennes (ECPA - European Crop Protection Association) ainsi que l'UIC (Union des Industries Chimiques).





Denis Tardit,  
président  
de l'UIPP

Rapprocher agriculture  
et écologie dans une  
dynamique fondée sur la  
responsabilité et le progrès.

# Inscrire notre action dans la durée

Le Grenelle de l'environnement, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, la réforme de la PAC... Autant d'initiatives qui mettent l'agriculture et très souvent le secteur de la protection des plantes au cœur des débats sociétaux. Rencontre avec Denis Tardit, président, et Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'UIPP, pour faire le point sur l'année écoulée.

## **L'année 2009 a été particulièrement difficile pour le secteur agricole...**

**Jean-Charles Bocquet :** C'est peu de le dire ! Le secteur agricole doit faire face à de nombreux enjeux pour l'avenir et est confronté au même moment à une forte crise économique. L'excédent de la balance commerciale du secteur agroalimentaire a en effet chuté de 40 % en 2009 alors que dans le même temps, le revenu des chefs d'exploitations agricoles, toutes productions confondues, baissait de 32 %.

**Quels sont les dossiers qui ont plus particulièrement mobilisé l'organisation professionnelle durant la période écoulée ?**

**J-C.B. :** Au quotidien, nous focalisons nos ressources et activités sur le domaine réglementaire, la promotion des bonnes pratiques et la communication. Mais la négociation du nouveau cadre réglementaire, au niveau européen à l'automne 2009, les lois Grenelle, dont le Grenelle II en cours de finalisation, et les travaux relatifs au plan Écophyto 2018 constituent des enjeux majeurs pour notre profession.

**Denis Tardit :** Dans ce contexte, nous avons aussi beaucoup travaillé collectivement afin d'adapter la gouvernance et les modes de fonctionnement de l'UIPP aux nouveaux enjeux. Cela était nécessaire pour répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses et faire en sorte que notre industrie puisse valoriser

Jean-Charles  
Bocquet,  
directeur général  
de l'UIPP



Le progrès est étroitement  
lié à l'innovation dans  
la production des cultures.

les démarches de progrès réalisées pour les produits et les pratiques dans le domaine de l'environnement et de la santé. Nous devons, j'en suis convaincu, inscrire toutes ces actions dans la durée car elles contribuent à la compétitivité de notre agriculture.

**La négociation du nouveau cadre réglementaire européen pour les produits phytopharmaceutiques, dit « paquet phyto », a été l'un des temps forts de l'année écoulée.**

**J-C.B. :** Tout à fait. Plus particulièrement, le règlement 1107/2009/CE, relatif à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, qui est d'une importance cruciale pour notre secteur. Il va en effet déterminer la disponibilité des produits pour la protection des productions végétales. Dans ce cadre, si les principes de reconnaissance mutuelle des spécialités entre États membres et l'harmonisation des procédures constituent des avancées possibles, l'application des critères d'exclusion basés sur les dangers potentiels, notamment pour les perturbateurs endocriniens, va éliminer de nombreuses solutions ! En parallèle, la directive 128/2009/CE, instaurant un périmètre d'action communautaire pour parvenir à un emploi des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable, est une opportunité pour un meilleur encadrement des

utilisations. Cela devrait permettre de préserver les solutions disponibles tout en respectant la santé et l'environnement. Il est donc nécessaire, au niveau national, que les actions du Gouvernement s'appuient sur ces dispositions européennes, afin d'éviter les distorsions de concurrence.

**D.T. :** Ceci est en effet très important et l'UIPP accueille positivement les initiatives du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : le grand débat sur l'avenir de l'agriculture, les travaux dans le cadre des enjeux du sanitaire et le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. La participation de tous les acteurs à ces chantiers, dans une « configuration Grenelle », devrait permettre de concilier les enjeux : modernisation du secteur agricole, compétitivité des acteurs économiques et attentes sociétales. Avec pour objectif, *in fine*, de rapprocher agriculture et écologie dans une dynamique fondée sur la responsabilité et le progrès.

**Les démarches de progrès dont vous parlez sont-elles bien connues du grand public ?**

**J-C.B. :** Pour notre secteur d'activité, le progrès est étroitement lié à l'innovation et à toutes les démarches visant à l'accompagnement des différents modes de protection des cultures. Ces démarches de progrès,





Informez et dialoguez sur la contribution des produits phytopharmaceutiques au développement d'une agriculture durable.

en place depuis de nombreuses années, n'ont peut-être pas été suffisamment communiquées et partagées avec les citoyens !

**D.T. :** C'est la raison pour laquelle nous devons remettre l'agronomie, les sciences du vivant et aussi les sciences sociales au cœur de l'activité agricole. Le propos n'est plus d'opposer les méthodes de protection des cultures, mais bien de proposer, au cas par cas, en fonction des situations, des conditions environnementales et climatiques LA solution la mieux adaptée, qu'elle soit de synthèse, génétique ou naturelle. Nous agissons en ayant toujours à l'esprit de concilier productivité, qualité et diminution des impacts sanitaires et environnementaux.

**J-C.B. :** C'est bien le challenge collectif posé par le plan Écophyto 2018. La mise en œuvre des 105 actions prévues est en marche, que ce soit au niveau national ou au niveau régional. Les conclusions d'Écophyto R&D ont montré que la réduction de 50 % des utilisations de produits phytopharmaceutiques n'était pas possible sans une refonte totale des systèmes de production... Ces systèmes – marchés, cultures, filières – restent à inventer et nous devons donc, à moyen terme, favoriser la mise en place d'indicateurs d'impact (santé, environnement, socio-économique) qui

permettront de mesurer les progrès accomplis par l'agriculture française.

**Vous vous êtes beaucoup impliqué sur tous ces dossiers, à la présidence de l'UIPP. Durant les quatre années de votre mandat, les produits phytopharmaceutiques n'ont pas cessé d'occuper le devant de l'actualité. Quel message souhaitez-vous transmettre à votre successeur ?**

**D.T. :** Tout d'abord, il me semble important de poursuivre les démarches de progrès de manière collective, au sein d'une organisation professionnelle responsable, et en dialogue avec toutes les parties prenantes. Ces démarches commencent à porter leurs fruits. Cela permettra une meilleure reconnaissance de l'utilité des produits, non seulement par la filière agroalimentaire, mais aussi par les consommateurs. Ensuite, accélérer les actions dans le domaine de la prévention des risques liés à l'utilisation de nos produits est tout aussi stratégique, en combinant actions pratiques sur le terrain (formation, bonnes pratiques et équipements de protection) et communication sur les bons gestes. Enfin, chaque jour, encourager les femmes et les hommes du secteur de la protection des plantes à informer et dialoguer, avec passion, sur la contribution des produits phytopharmaceutiques au développement d'une agriculture durable. ■

# Faits marquants

Une sélection des principaux faits qui ont marqué le secteur phytopharmaceutique en 2009/2010.

## 2009

### JUIN

► **Remise du rapport d'information sur les pesticides** déposé et présenté par le député Alain Gest. Dans le cadre du projet de loi Grenelle I, ce texte propose des orientations fondamentales pour les mises en œuvre de nouvelles normes, qu'elles découlent du Grenelle de l'environnement ou des évolutions européennes.

► **Élections européennes** : le groupe des députés verts européens progresse.

► **Bruno Le Maire est nommé ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.** Il succède à Michel Barnier. Cette nouvelle dénomination du ministère marque la prédominance de l'alimentation sur l'agriculture.

### JUIL

► **Publication du rapport annuel de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)** avec les résultats des contrôles de résidus de produits phytopharmaceutiques dans l'alimentation, pour l'année 2007. Les résidus sont conformes à la réglementation dans 96 % des échantillons étudiés.

### AOÛT

► **Publication de la loi Grenelle I.** Ce texte met en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement qui s'était tenu en 2007.

### SEPT

► **Débat au Sénat du projet de loi portant engagement national pour l'environnement « Grenelle II ».** Ce texte est la traduction concrète de la loi d'orientation du Grenelle I.

► **Voyage de presse UIPP** dans le Bordelais, axé sur la protection raisonnée du vignoble, la qualité des raisins et du vin.

### OCT

► **Audition de l'UIPP par l'OPECST (Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) sur le « principe de précaution : bilan 4 ans après sa constitutionnalisation »** organisée par Claude Birraux, président de l'OPECST et Jean-Claude Étienne, sénateur de la Marne. L'objectif de l'UIPP est d'obtenir une acceptation rationnelle et équilibrée des avantages liés à l'utilisation des technologies de ses adhérents (produits, outils d'aide à la décision...) sur des bases scientifiques et des démarches de progrès.

► **Avis du Haut Conseil des biotechnologies sur la définition des filières dites « sans OGM ».**

Les produits végétaux seront étiquetés « sans OGM » s'ils contiennent moins de 0,1 % d'ADN transgénique.

### NOV

► **Publication au JO CE d'une partie du « paquet phyto ».**

- Le règlement CE n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 concerne **la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.**
- La directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaure un cadre communautaire pour **parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.**

Ces deux textes devraient faire l'objet d'une ordonnance comme prévu par l'article 2 de la loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche (LMAP).

- La directive 2009/127/CE du 21 octobre 2009 concerne **les machines destinées à l'application des pesticides.**

► **Dossier de presse sonore de l'UIPP** : diffusion aux 1 000 radios locales de CD reprenant les 15 messages essentiels de l'UIPP sur l'utilité des produits phytopharmaceutiques, leurs impacts sur la santé et l'environnement.

# 2010

► **Début de publication des arrêtés portant approbation du schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE)** de différents bassins français et définissant les programmes pluriannuels de mesures.

## DÉC

► **Publication au JO** du règlement (CE) n° 1185/2009 du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides du « paquet phyto ».

► **5<sup>es</sup> rencontres parlementaires sur l'agriculture durable.** L'UIPP a participé à la table ronde « Réussir la transition vers une agriculture verte » et présenté les démarches de progrès initiées par ses adhérents.

► Arrêté du 8 décembre 2009 relatif à la procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des **préparations naturelles peu préoccupantes** à usage phytopharmaceutique (JO du 13 décembre 2009).

► **Certificat « Certiphyto 2009/2010 » :** créé par le décret n° 2009-1619 du 18 décembre 2009. Il prévoit le début officiel des formations Certiphyto dans le cadre du dispositif expérimental pour les utilisateurs de produits, les conseillers et les vendeurs.

## JANV

► Lancement de l'**Année internationale de la biodiversité.** L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010 année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

► **Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)** présenté en Conseil des ministres. Ce projet tend à apporter des solutions structurelles au niveau national pour adapter l'appareil économique agricole et agroalimentaire à la nouvelle donne, en complément de l'action menée par la France au plan européen. Ce texte va aussi permettre la transposition des textes européens sur la mise en marché des produits phytopharmaceutiques et leur gestion.

► **Création de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).** Cette agence, née de la fusion de l'Afsa et de l'Afsset, devrait être opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet 2010. L'ANSES est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail.

► **Colloque de restitution des travaux Inra « Écophyto R&D ».**

Cette étude a été lancée par l'Inra en 2007 à la demande des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement. Elle doit permettre d'éclairer la décision publique sur les étapes à franchir dans l'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

## FÉV

► **Salon international de l'agriculture :** l'UIPP présente au sein de « l'odyssée végétale », un stand ludique et pédagogique sur l'utilité de la protection des plantes.

► **Création de l'Institut technique apicole.** Cet institut devrait permettre de fédérer les compétences techniques pour apporter des solutions à la filière apicole, en crise depuis de nombreuses années.

## MARS

► Installation des premiers **comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) du plan Écophyto 2018.** Ces comités sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des 105 actions du plan Écophyto 2018 au niveau régional. Ils réunissent l'ensemble des collèges du Grenelle.

► Décret n° 2010-318 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 2009-1619 du 18 décembre 2009 relatif à la création, à titre expérimental, du **certificat « Certiphyto 2009/2010 ».**





## AVRIL

### › États généraux du Sanitaire : remise des conclusions.

Des propositions ont été faites sur la maîtrise des risques et incidents sanitaires dans les filières animales et végétales, et leurs conséquences économiques.

› Publication du **rapport de l'OPESET** intitulé *Phytosanitaires – environnement – santé – état des lieux et perspectives* (Claude Gatignol et Jean-Claude Étienne). Les recommandations du rapport encouragent l'UIPP et ses adhérents à poursuivre et accélérer leurs démarches de progrès déjà engagées aussi bien en R&D (amélioration de la formulation des produits, équipements de protection individuels des utilisateurs...) que sur le terrain, (formation, incitation aux bonnes pratiques...) toujours dans un objectif global de réduction de l'exposition des utilisateurs.

## MAI

### › Adoption du projet de loi Grenelle II par le Parlement.

Au travers de ses 104 articles répartis en sept titres, il traduit en obligations, interdictions ou permissions les principes précédemment affirmés dans la loi de programmation. L'UIPP est concernée par l'encadrement des activités de conseil et de vente des produits

et le principe de responsabilité partagée entre les acteurs de la filière pour l'élimination des produits sans AMM, inscrivant ainsi dans la loi les actions conduites par Adivalor.

### › Colloque Anact (Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) : « Risques professionnels liés à l'application des pesticides ».

Ce colloque a réuni les institutions et chercheurs qui agissent pour développer et améliorer la prévention de ce risque professionnel. L'UIPP a présenté les démarches de progrès de l'industrie de la protection des plantes.

› Colloque de l'ECPA (European Crop Protection Association) à Séville sur les conséquences de l'évolution de la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques en Europe.

› Débat sur le projet de loi de modernisation de l'agriculture et la pêche (LMAP) au Sénat.



# Qui sommes-nous ?

## Missions et activités de l'UIPP

L'action de l'UIPP s'inscrit dans des valeurs indissociables d'éthique, d'ouverture, de dialogue, de professionnalisme et de responsabilité dans les domaines de l'environnement et de la santé publique.

Les initiatives prioritaires de l'UIPP portent sur :

- le suivi et l'évolution de la réglementation nationale et européenne ainsi que leur applicabilité pour limiter les distorsions de concurrence entre les pays européens ;
- le développement des bonnes pratiques phytopharma-

ceutiques pour une utilisation des produits plus respectueuse de l'environnement (partenariat avec Adivalor, actions sur la qualité de l'eau et de l'air) et de la santé de l'homme (études épidémiologiques, bases de données...);

- les actions de communication visant à mieux faire connaître le secteur de la protection des plantes auprès des citoyens et à sensibiliser, informer et former les acteurs de la filière.

## Notre organisation

Les actions collectives, coordonnées par l'UIPP, sont préparées au sein de commissions et de groupes de travail auxquels participent les spécialistes des sociétés adhérentes. Plus de 150 personnes sont ainsi engagées

au quotidien dans les actions menées par l'UIPP. Les grandes orientations et les décisions sont prises au sein du conseil d'administration qui se réunit mensuellement.

## NOS ADHÉRENTS

### **ARYSTA LifeScience SAS**

Route d'Artix – BP 80  
64150 Noguères  
[www.arystalifescience.com](http://www.arystalifescience.com)

### **BASF AGRO SAS**

21, chemin de la Sauvegarde  
69134 Écully Cedex  
[www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr)

### **BAYER CropScience France**

16, rue Jean-Marie-Leclair  
CP 310  
69337 Lyon Cedex 09  
[www.bayercropscience.fr](http://www.bayercropscience.fr)

### **BELCHIM CROP PROTECTION France**

Parc tertiaire le Bois-Dieu  
3, allée des Chevreuils  
69380 Lissieu  
[www.belchim.com](http://www.belchim.com)

### **CEREXAGRI SA**

1, rue des Frères-Lumière – BP 9  
78373 Plaisir Cedex  
[www.cerexagri.com](http://www.cerexagri.com)

### **CERTIS**

5, rue Galilée  
78280 Guyancourt  
[www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr)

### **CHEMINOVA AGRO France SAS**

19, boulevard Eugène-Deruelle  
69003 Lyon  
[www.cheminova.fr](http://www.cheminova.fr)

### **CROMPTON SA/CHEMTURA**

22, rue des Quatre Maisons  
62223 Sainte-Catherine-lès-Arras  
[www.chemtura.com](http://www.chemtura.com)

### **DE SANGOSSE SA**

Bonnell – BP 5  
47480 Pont-du-Casse  
[www.desangosse.com](http://www.desangosse.com)



## ORGANISATION PERMANENTE

**Directeur général**  
Jean-Charles Bocquet

**Relations extérieures**  
Claire Morin

**Technique  
et réglementation**  
Philippe Michel

**Environnement  
et communication**  
Nicolas Marquet

**Juridique  
et réglementation**  
Stéphanie Le Hay

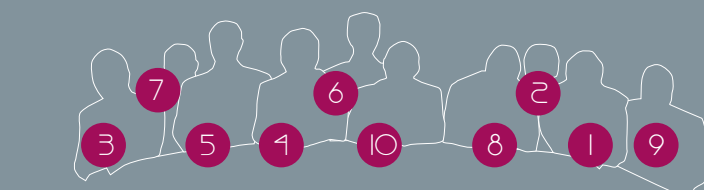
**Affaires économiques**  
Antoine Crabit

**Bonnes pratiques**  
Ronan Vigouroux

**Assistantes**  
Carole Franci  
Martine Prieto  
Dominique Revidat

**Reprographie**  
Michel Botherel

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



**1 Président**  
Denis Tardit – SYNGENTA AGRO SAS

**2 Vice-président réglementation**  
Frank Garnier – BAYER  
CROPSCIENCE France

**3 Vice-président communication  
et bonnes pratiques**  
Rolf Reinecke – BASF AGRO SAS

**4 Vice-président biotechnologies**  
Yann Fichet – MONSANTO  
AGRICULTURE France SAS

**5 Vice-président affaires  
économiques**  
Jean-Pierre Princen – DUPONT  
SOLUTIONS France SAS

**6 Trésorier**  
Jean-Yves Pape – CEREXAGRI SAS  
représenté par Régis Harat

**7 Membres du conseil**  
Jean-Louis Morel – DOW  
AGROSCIENCES DISTRIBUTION SAS

**8 Bertrand Lombard – MAKHTESHIM  
AGAN France**

**9 Philippe Gerbet – PHILAGRO  
France, représenté  
par Olivier Savoldelli**

**10 Guido Cima – PHYTEUROP**

**DOW AGROSCIENCES  
DISTRIBUTION SAS**  
« Marco Polo » Bâtiment B  
BP 1220  
790, avenue du Docteur-Donat  
06254 Mougins Cedex  
www.dowagro.com

**DUPONT SOLUTIONS  
France SAS**  
Défense Plaza  
23/25, rue Delarivière-Lefoullon  
Défense 9  
92800 Puteaux  
www.fra.ag.dupont.com

**MAKHTESHIM AGAN France**  
2, rue Troyon  
92316 Sèvres Cedex  
www.ma-france.net

**MONSANTO AGRICULTURE  
France SAS**  
Europarc du Chêne  
1, rue Jacques-Monod  
69673 Bron Cedex  
www.monsanto.fr

**NUFARM SA**  
28, boulevard Camélinat – BP 75  
92233 Gennevilliers Cedex  
www.nufarm.com

**PHILAGRO France**  
Parc d'Affaires de Crécy  
2, rue Claude-Chappe  
69771 Saint-Didier-  
au-Mont-d'Or Cedex  
www.philagro.fr

**PHYTEUROP**  
47, rue Raspail  
92300 Levallois-Perret  
www.phyteurop.com

**SUMI AGRO France SAS**  
25, boulevard de l'Amiral-Bruix  
75782 Paris Cedex 16  
www.sumiagro.fr

**SYNGENTA AGRO SAS**  
1, avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
www.syngenta-agro.fr

**TRADI AGRI SA**  
47, rue Raspail  
92300 Levallois-Perret







# Partager

les informations, ouvrir le dialogue,  
au niveau européen, national  
et régional





Renforcer les règles de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et sécuriser leur utilisation.

# L'actualité européenne

Le nouveau cadre réglementaire pour les produits phytopharmaceutiques renforce et sécurise l'ensemble du secteur et de la filière agricole.

## Le paquet phytopharmaceutique

Un ensemble de textes réglementaires majeurs pour les produits phytopharmaceutiques a été adopté en octobre 2009. Cet ensemble, communément appelé « paquet phytopharmaceutique », constitue un nouveau cadre tant pour notre secteur que pour l'ensemble de la filière agricole. Ces textes visent à renforcer les règles de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et à sécuriser leur utilisation. Le « paquet phytopharmaceutique » comprend :

- le règlement n° 1107/2009 qui remplacera à partir du 14 juin 2011 l'actuelle directive 91/414/CEE relative à la mise sur le marché des produits ;

- la directive 2009/128 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ;
- le règlement n° 185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, qui vient en appui de la directive précédemment citée.

### Les règles de mise sur le marché (règlement n° 1107/2009)

L'UIPP accueille favorablement plusieurs points de ce texte qui vise notamment à une harmonisation

des procédures et des délais quant à l'examen des dossiers, le renforcement de la coopération entre les États membres en matière d'évaluation afin de favoriser notamment la reconnaissance mutuelle, ou la clarification des règles concernant le commerce parallèle. Toutefois, elle regrette l'instauration de critères d'exclusion et de substitution fondés sur le danger et non sur une évaluation des risques, notamment pour les perturbateurs endocriniens. Elle souhaite pour ces derniers l'adoption rapide de critères scientifiques et objectifs comme le prévoit le règlement.

#### La directive-cadre sur l'utilisation des pesticides (directive 2009/128)

L'UIPP soutient les dispositions visant à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement. Cette directive prévoit que les États membres adoptent des plans d'actions nationaux d'ici 2012.

Ces plans devront intégrer par exemple :

- la mise en place de mesures destinées à renforcer l'encadrement de la vente des produits phytopharmaceutiques ;
- la formation pour les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers ;
- le contrôle du matériel de pulvérisation ;
- la promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs.

En France, plusieurs dispositions prévues dans cette directive ont été abordées dans le cadre d'Écophyto 2018.

L'UIPP et ses adhérents seront vigilants à ce que les mesures réglementaires nationales prises dans

le cadre du plan d'action national respectent les principes fixés au niveau communautaire. Celles-ci ne devront pas être source de distorsion de concurrence qui handicaperait durablement la compétitivité économique de l'agriculture française, actuellement dans une crise économique sans précédent.

## Nouvelles règles d'étiquetage

Dans le cadre du règlement européen n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (préparations), le 1<sup>er</sup> décembre 2010 les substances relèveront de ces nouvelles règles de classification, règles compatibles avec le système général harmonisé (SGH) des Nations unies. Ces nouvelles règles introduisent de nouveaux symboles de danger, des modifications des phrases de risque et des conseils de prudence...

Pour les mélanges (terme retenu dans le règlement mais qui correspond dans les faits aux préparations), l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Concernant les produits phytopharmaceutiques et les modalités de leur classification et étiquetage, l'UIPP et ses adhérents souhaitent que les dispositions réglementaires nationales soient clarifiées afin de permettre une harmonisation des classements des produits phytopharmaceutiques au sein de l'Union européenne. ■

Frank Garnier,  
vice-président  
réglementation



« La réglementation ne doit pas être un frein à la compétitivité »

Le nouveau cadre réglementaire européen concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et leur utilisation est désormais publié. Au niveau national, les initiatives réglementaires sont nombreuses. Cette évolution de la réglementation est incontestable. Si le contexte français doit bien évidemment être conforme au cadre européen, la réglementation nationale ne doit pas toutefois devenir un facteur supplémentaire de perte de compétitivité économique des filières françaises soumises à une très forte concurrence.



La santé des productions végétales devient un enjeu stratégique majeur pour faire face à une demande alimentaire mondiale croissante.

# L'actualité française

La législation française se renforce sur fond de développement durable.

## Créer un nouveau modèle agricole

### Écophyto 2018 et Écophyto R&D

Afin de répondre aux engagements du Grenelle dans le domaine de la protection des plantes, le plan Écophyto 2018 est en place et mobilise toutes les parties prenantes sur 105 actions spécifiques organisées autour de huit axes qui visent la réduction des utilisations et la limitation des impacts tout en protégeant les cultures.

En 2009, de nombreuses réunions de travail ont permis de :

- définir l'indicateur de pression permettant de caractériser les utilisations, le NODU (Nombre de Doses Unitaires utilisées au niveau national) ;

- identifier les modalités de formation des agriculteurs dans le cadre du dispositif Certiphyto ;
- faire un point sur l'état des connaissances et des solutions permettant de rendre les cultures moins dépendantes en produits de protection des plantes ;
- créer un réseau d'épidémiosurveillance accessible à tous les agriculteurs.

Afin de répondre à l'engagement prévoyant une réduction, si possible, de moitié de l'utilisation des pesticides d'ici à 2018, une étude, baptisée Écophyto R&D, a été lancée par l'Inra en 2007, à la demande des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture. Écophyto R&D a mobilisé une centaine d'experts issus de plus de 30 organismes, qui se sont

intéressés à différents itinéraires culturaux. Les résultats de cette étude ont été restitués fin janvier 2010 par l'Inra. Ils doivent permettre d'éclairer la décision publique sur les étapes à franchir dans l'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques et mettre en évidence que la réduction de 50 % des utilisations ne pourra pas se faire sans une modification significative des modes de production.

Dans cette perspective, l'UIPP tient à rappeler qu'elle est volontaire pour contribuer aux travaux collectifs, et ce, sur les bases suivantes : l'UIPP, comme les autres acteurs, souhaite s'assurer de la solidité scientifique et de la représentativité des premiers résultats d'Écophyto R&D. Effectivement, comme précisé par l'Inra, ces premières données sont des résultats préliminaires qui doivent être confirmés sur le terrain par des expé-

rimentations « grandeur nature », intégrant dans la réflexion l'ensemble des acteurs techniques et reconnus (y compris les professionnels de l'agrodistribution et les instituts techniques).

L'UIPP tient également à revenir sur l'objectif de réduction chiffré et arbitraire (-50 %, -25 % ou -20 %...) qui ne prend pas en compte, par exemple, la dépendance des activités agricoles aux conditions climatiques. L'UIPP propose de prendre rendez-vous en 2014 pour faire un point intermédiaire avant 2018 et étudier les conséquences d'une telle mesure sur la qualité des récoltes, les revenus agricoles et les prix des denrées. Il est en effet indispensable de s'assurer que cet objectif chiffré reste compatible avec la performance économique de l'agriculture française.

## Du nouveau dans la formation : le Certiphyto

**Dans le cadre du plan Écophyto, et en lien avec la directive pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, la France met en place un certificat, que tous les professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers devront obtenir pour pouvoir exercer leur métier.**

L'obtention du Certiphyto se fera, au choix :

- par équivalence de diplôme ;
- par la formation ;
- par l'évaluation des compétences.

Ce certificat sera exigible au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais compte tenu du nombre de personnes à former et de la complexité de l'opération, un dispositif expérimental a été mis en place dès l'automne 2009, ce qui permettra de roder le système.

De 2005 à 2009, initiée par l'UIPP, l'École des bonnes pratiques phytopharmaceutiques (EBPP) a formé 7 500 agriculteurs et salariés et réalisé plus de 500 actions de formation, en partenariat avec les distributions agricoles, des chambres d'agriculture et des caisses de MSA.

Dans la continuité de cette action de formation, l'UIPP met son expertise technique, réglementaire et pédagogique à la disposition des centres habilités Certiphyto.

Au cours de la période expérimentale du Certiphyto (de novembre 2009 à décembre 2010), les formateurs de l'École des bonnes pratiques auront contribué à former plus de 5 000 personnes au Certiphyto en participant à 700 journées de formation.

L'industrie phytopharmaceutique souhaite poursuivre sa démarche d'accompagnement des utilisateurs à travers les formations Certiphyto comme par les autres actions de promotion des bonnes pratiques.

**Certiphyto : un nouveau  
certificat obligatoire  
pour les professionnels.**

## Informier et dialoguer sur la contribution des produits phytopharmaceutiques au développement d'une agriculture durable.

L'UIPP encourage le développement de l'agriculture raisonnée pour faciliter ensuite une orientation vers l'agriculture intégrée, en cohérence avec les objectifs de la directive utilisation durable, qui prévoit une définition de l'agriculture intégrée en 2014 (Integrated Pest Management). L'UIPP suggère que les indicateurs d'utilisation des produits phytopharmaceutiques actuels, prévus dans le plan Écophyto 2018, soient complétés par des indicateurs d'impact destinés à réduire les risques pour les utilisateurs et l'environnement. C'est sur ces bases que la profession phytopharmaceutique souhaite vivement s'investir dans l'évolution des pratiques agricoles, en travaillant notamment à proposer des méthodes de lutte complémentaires.

## Renforcer la réglementation

### Grenelle II

Le projet de loi portant sur l'engagement national pour l'environnement dit « Grenelle II » décline, chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 5 août 2009. Le Grenelle II est le texte d'application du Grenelle de l'environnement au sens large et du Grenelle I. Le Grenelle II se décline en six chantiers majeurs. Il présente des mesures liées :

- à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- à la préservation de la biodiversité ;

- au développement durable ;
- à la prévention des risques et la protection de la santé ;
- à la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets ;
- à l'instauration d'une gouvernance adaptée à la mutation écologique qui s'opère depuis 2007.

Le titre IV du Grenelle II prévoit des mesures pour assurer la préservation de la biodiversité, notamment dans le domaine agricole. Parmi les principales mesures concernant directement l'UIPP, nous pouvons retenir :

- l'encadrement des activités de conseil et de vente des produits phytopharmaceutiques, marque de la professionnalisation de la filière agricole ;
- l'évaluation socio-économique préalable à toute décision défavorable concernant les produits phytopharmaceutiques ;
- le principe d'une responsabilité partagée entre les acteurs de la filière pour l'élimination des produits phytopharmaceutiques sans AMM, inscrivant ainsi les actions volontaires d'élimination conduites par Adivalor ;
- l'interdiction, sauf dérogation, de l'épandage aérien des produits phytopharmaceutiques, en conformité avec les dispositions de la directive 2009/128/CE ;
- l'encadrement de la publicité des produits phytopharmaceutiques ;
- la protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable ;
- la création d'un cadre juridique pour l'introduction de macro-organismes permettant de lutter biologiquement contre les maladies ;
- la transmission par le Gouvernement d'un rapport annuel au Parlement sur le suivi des usages agricoles et non agricoles des produits phytopharmaceutiques ainsi que l'impact économique, social, sanitaire et environnemental de ces usages. Il devra préciser





## Rapport pesticide et santé de l'OPEECST

Le 28 avril 2010 l'Observatoire Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPEECST) a rendu public le rapport rédigé par le député Claude Gagnol et le sénateur Jean-Paul Étienne.

Les recommandations des rapporteurs, après avoir auditionné plus de 100 personnes représentant les différentes parties prenantes dont l'UIPP, concernent cinq grands domaines :

- la veille sanitaire avec notamment la mise en place d'un registre national du cancer et le renforcement des études sur les effets à long terme ;
- une réglementation simplifiée qui permettrait, par exemple, d'autoriser l'usage de pesticides pour une famille de plantes et pas seulement pour une variété ;
- la mise en place d'un indicateur de pression qui pourrait mesurer les quantités de matières actives utilisées, et d'un indicateur d'impact qui pourrait mesurer les quantités de pesticides présentes dans l'environnement ;
- la formation et l'information des professionnels (formation continue) et la sensibilisation des non-professionnels ;
- la recherche agronomique, notamment sur les biotechnologies végétales.

Ces recommandations vont dans le sens de l'histoire et encouragent l'UIPP et ses adhérents à poursuivre et accélérer leurs démarches de progrès déjà engagées aussi bien en R&D (amélioration de la formulation des produits, équipements de protection individuels des utilisateurs...) que sur le terrain (formation, incitation aux bonnes pratiques...) toujours dans un objectif global de réduction de l'exposition des utilisateurs.

L'OPEECST : les recommandations encouragent les démarches de progrès en cours.

**Adivalor** : une démarche créée à l'initiative de l'UIPP, qui bénéficie à tous les acteurs de l'agrofourmiture.

## Adivalor : une filière en développement

Avec 66 % des emballages vides des produits phytopharmaceutiques collectés en 2009 (5 300 tonnes d'emballages, + 7 % par rapport à 2008), ces résultats sont conformes au plan de route des acteurs de la filière et aux attentes des pouvoirs publics. Un taux de collecte de 70 % est prévu en 2010. Les emballages usagés sont valorisés comme combustible de substitution ou recyclés pour des applications bien identifiées (mandrins, pièces de construction, gaines électriques).

9 500 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) ont été collectées depuis 2001. Les quantités collectées ces dernières années sont en baisse constante, confirmant que la majeure partie des stocks historiques a été récupérée. Un dispositif de gestion des PPNU en petite quantité a été mis en place pour récupérer les stocks restant, estimés à 2 000 tonnes.

L'initiative lancée par l'industrie de la protection des plantes bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de l'agrofourmiture.

Les projets confiés à Adivalor se multiplient :

- emballages d'engrais (1<sup>er</sup> octobre 2007),
- emballages de semences et plants (1<sup>er</sup> juillet 2009),
- films agricoles usagés (janvier 2009).

En 2009, Adivalor et ses partenaires sont restés mobilisés pour résoudre les problèmes posés par d'autres déchets issus de l'agrofourmiture.

Grâce à l'initiative de l'UIPP et des acteurs de la filière, l'agriculture française est pionnière et exemplaire en Europe sur la question du recyclage des déchets phytopharmaceutiques et d'agrofourmiture. C'est une contribution concrète au développement d'une agriculture durable, produisant plus et « mieux », et participant de façon active à la société du recyclage que le Grenelle de l'environnement appelle de ses vœux.

également la portée de chaque nouvelle norme relative aux produits phytopharmaceutiques adoptée par la France au regard des règles communautaires et des pratiques dans l'Union européenne.

Après avoir observé une vigilance toute particulière, spécifiquement sur ces mesures, lors des débats parlementaires, l'UIPP accueille positivement ces nouvelles dispositions qui sont cohérentes avec les engagements prévus dans le plan Écophyto 2018. Elles s'inscrivent dans des démarches de progrès par la professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour une agriculture durable et responsable, garante des ressources alimentaires et respectueuse de son environnement. En outre, l'UIPP note avec satisfaction le retour des parlementaires à un certain réalisme dans le Grenelle II où l'approche socio-économique tient désormais une place essentielle. Ces mesures devraient limiter les distorsions de concurrence actuellement subies par l'agriculture française.

### Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

L'UIPP accueille favorablement le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (PLMAP), plus particulièrement les mesures de renforcement de la compétitivité de l'agriculture française dans un objectif de développement durable ainsi que les actions qui devront être conduites dans le cadre de la politique de l'alimentation, notamment celles qui consistent à garantir une alimentation en quantité suffisante pour tous et à renforcer la sécurité alimentaire.

Plus spécifiquement, l'UIPP s'inscrit davantage dans les mesures suivantes, qui seront fixées par voie d'ordonnance telles qu'elles sont prévues par l'article 2 du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche :

- la santé des productions végétales devient un enjeu stratégique majeur pour faire face à une demande

alimentaire mondiale croissante et pour maintenir l'agriculture française au niveau européen voire international ;

- le règlement 1107/2009 relatif à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et la directive 2009/128 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation compatible des pesticides avec le développement durable doivent faire l'objet de mesures d'application en droit français et nécessitent de modifier certaines dispositions du Code rural.

L'UIPP attire l'attention sur le fait que cet exercice doit consister en une simple adaptation de ces dispositions communautaires au niveau national et ne doit pas être une occasion supplémentaire de créer du droit en durcissant ces exigences communautaires.

À cet égard si l'agriculture française conserve de nombreux atouts (les surfaces disponibles, les rendements, les compétences techniques, les sols et les conditions climatiques), certains indicateurs montrent une dégradation de sa compétitivité sur son premier marché – l'Union européenne – qui représente les trois quarts des débouchés des exportations françaises.

Parmi ces indicateurs montrant une érosion de la compétitivité, l'UIPP tient à faire remarquer que pour les agriculteurs l'accès aux produits phytopharmaceutiques doit être préservé. La réduction des choix de

protection des cultures peut apparaître comme une nouvelle source de distorsions entre pays membres de l'Union européenne, au même titre que les projets de renforcement des redevances pour pollutions diffuses (RPD). Les concurrents de la France n'ont pas de dispositif équivalent qui pèse sur le prix des produits. L'abattement pour les bonnes pratiques agricoles, inscrit dans la loi sur l'eau de 2006, n'a pas encore été appliqué à ce jour.

## Optimiser le développement de la filière

### Commission des usages orphelins

Dans un contexte de retrait important de substances actives au niveau européen, d'apparition de nouveaux bio-agresseurs et de renforcement du cadre réglementaire, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a mis en place un dispositif original de coopération des filières afin d'identifier et de trouver des solutions pour combler les usages orphelins, c'est-à-dire les cultures non pourvues ou mal pourvues en solutions de protection des cultures.

Yann Fichet,  
vice-président  
biotechnologies



### « Relever les défis d'une agriculture durable »

À l'approche du tournant de la PAC en 2013, la compétitivité de l'agriculture française et de ses filières sera essentielle. Sans pour autant remettre en cause la préservation des ressources et de l'environnement, produire plus et mieux sera possible avec le retour du bon sens. L'innovation apportée par les biotechnologies végétales, comme celle apportée par les PPP ou la gestion de l'eau, doit contribuer à la solution globale pour relever les défis d'une agriculture durable.

L'UIPP participe activement aux côtés des différents partenaires de la filière et de l'administration à ce dispositif pour trouver des solutions permettant aux producteurs de protéger efficacement leurs cultures tout en respectant l'environnement et la santé du consommateur.

### États généraux du Sanitaire

En janvier 2010, le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a lancé les états généraux du Sanitaire. Dans un contexte de mondialisation des échanges et de changements climatiques, les agents pathogènes, que ce soit pour les végétaux ou les animaux, circulent plus rapidement.

Quatre groupes de travail ont été mis en place, dont un spécifique sur la santé des végétaux, groupe auquel l'UIPP a participé et a apporté sa contribution. Pour le secteur des végétaux, plusieurs recommandations sont proposées :

- assurer une meilleure coordination entre le secteur animal et végétal, notamment en matière de gouvernance ;

- définir des priorités pour les organismes réglementés (dits de quarantaine) avec mise en œuvre de plans d'urgence préétablis ;
- consolider le dispositif mis en place dans le cadre d'Écophyto 2018 sur l'épidémiosurveillance ;
- engager une réflexion sur la création de « fonds de mutualisation » sanitaires et environnementaux destinés à permettre l'indemnisation des pertes économiques subies par les agriculteurs à la suite d'une crise sanitaire ;
- encourager le développement des méthodes biologiques et complémentaires....

Sur les bases de ces propositions, les travaux de mise en application se poursuivront afin de mettre en œuvre concrètement les grandes orientations qui auront été approuvées.

L'UIPP salue cette initiative qui a contribué à souligner notamment l'importance économique que constituait la santé des végétaux pour l'ensemble de la population française et que cette santé pouvait être remise en cause rapidement du fait de l'arrivée de nouveaux bio-agresseurs. En effet, la maîtrise des risques et

## L'étude épidémiologique AGRICAN

Le GRECAN (le Groupe Régional d'Études sur le CANcer) coordonne une des plus vastes études épidémiologiques mondiales intitulée AGRICAN, visant à mesurer les effets potentiels des expositions professionnelles agricoles sur le risque de cancer des agriculteurs et des salariés agricoles.

Plus de 180 000 personnes ont répondu au questionnaire. Les 1<sup>ers</sup> résultats sur les causes de décès, y compris par cancer, seront disponibles au cours de l'année 2010. En 2011, les 1<sup>ers</sup> données sur les incidences de cancer (nombre de nouveaux cas) seront disponibles.

L'UIPP et ses adhérents soutiennent pleinement ce type d'initiative qui permet de recueillir des informations scientifiques rigoureuses concernant les éventuels effets des produits phytopharmaceutiques sur la santé des agriculteurs, notamment en terme de cancer. Ils soulignent toutefois que cette étude a pour objet les expositions professionnelles agricoles dans leur ensemble et pas exclusivement l'exposition aux produits phytopharmaceutiques même si ceux-ci sont bien entendu, inclus dans l'étude.

**AGRICAN : une étude pour mesurer les effets des expositions professionnelles agricoles.**

## La maîtrise des risques et incidents sanitaires et de leurs conséquences économiques est l'affaire de tous.



incidents sanitaires et de leurs conséquences économiques est l'affaire de tous, et passe notamment par des mesures de vigilance et de prévention. Cette prévention implique l'existence de moyens de lutte diversifiés pour agir rapidement et efficacement.

## Protéger la santé publique

### Fusion Afssa/Afsset

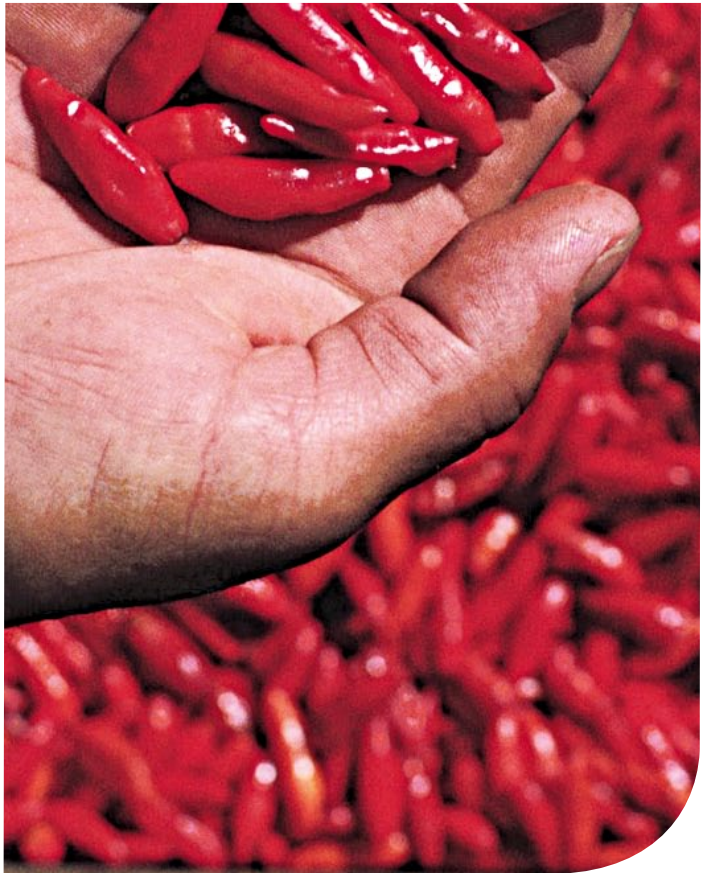
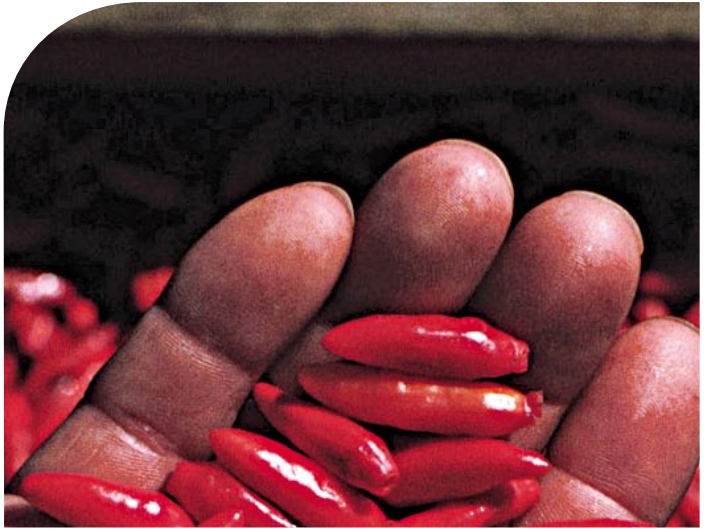
L'ordonnance du 7 janvier 2010, prise pour l'application de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, a posé le principe de la fusion de l'Afssa et de l'Afsset. Une nouvelle agence voit ainsi le jour : ANSES (Agence Nationale Chargée de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du travail), établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail.

L'UIPP peut noter la nécessité d'une mutualisation des actions de ces agences compte tenu de l'identité des objectifs poursuivis de protection de la santé publique, de la multiplicité des thématiques communes

(eau, produits phytopharmaceutiques, substances chimiques, méthodologie d'évaluation des risques, calcul d'exposition, santé au travail, valeurs toxicologiques, bases de données...), et de l'attachement de ces agences à une expertise indépendante gouvernée par le principe de la séparation des fonctions d'évaluation et de gestion des risques et de leur proximité fonctionnelle (comité d'experts spécialisés, consultation des parties prenantes, restitution et communication des avis, publication dans les revues scientifiques). Cette fusion s'accompagne toutefois d'innovation résidant essentiellement dans la gouvernance, avec la création notamment d'un comité de déontologie et de prévention des conflits, gardien des principes de transparence, d'indépendance et de neutralité dans l'exécution de ces travaux.

L'UIPP sera vigilante sur le rôle des comités d'orientation nouvellement créés pour pallier l'impossibilité de maintenir au sein du conseil d'administration de l'ANSES, l'ensemble des membres actuels des conseils d'administration de chacune de ses agences. L'UIPP souhaite vivement le maintien de la Direction du végétal et de l'environnement (Dive) dans sa configuration actuelle. La fusion ne doit pas venir entacher l'amélioration observée du traitement des dossiers par la Dive depuis sa création en 2006. L'ANSES doit être opérationnelle au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2010. ■







# Relever

le niveau de perception de  
nos actions auprès de toute  
la profession



|| Mieux faire comprendre l'utilité des produits phytopharmaceutiques auprès du public et des parties prenantes.

# La communication

L'enjeu de la communication de l'UIPP est d'accélérer l'acceptation sociale de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Il s'agit de faire mieux comprendre aux parties prenantes et au grand public l'utilité de la protection phytopharmaceutique, son rôle dans la filière agricole, et de mettre en valeur la responsabilité des entreprises à travers leurs démarches de progrès. L'UIPP poursuit donc son approche d'ouverture, de dialogue et d'information : participation accrue à des tables rondes, des débats publics, rencontres avec des journalistes, participation au Salon international de l'agriculture et développement de divers outils de communication.

Parce que les pesticides constituent aujourd'hui encore un thème difficile et méconnu, l'UIPP met à disposition des différentes parties prenantes, et des médias en particulier, l'ensemble des informations factuelles dont elle dispose, permettant à chacun de se forger un avis sur le sujet.

Dans cette optique, des actions pédagogiques ont été particulièrement développées par l'UIPP.

## Les médias

- Un **voyage de presse** a été organisé à Cussac-Fort-Médoc, près de Bordeaux, pour faire découvrir, sur un vignoble, chaque étape de la culture raisonnée et a invité des « experts » (un viticulteur, un distributeur, un agronome, un représentant de l'Institut français de la vigne et du vin...) pour faire évoluer le débat.
- Un **dossier de presse sonore** a été conçu pour les radios locales. Composé de 15 chroniques, il répond aux questions du grand public : « À quoi



Dossier de presse sonore



servent les pesticides ? », « Peut-on se passer des pesticides ? »... Avec une audience quotidienne estimée à plus de 1,4 million d'auditeurs, ces chroniques, qui ont reçu un très bon accueil, ont permis de bousculer les idées reçues.

aux visiteurs jeunes et moins jeunes l'expérience d'un monde sans protection des cultures.

## Le Salon de l'agriculture

### Une odysée végétale ludique et pédagogique

Forte du succès de l'an dernier, l'UIPP a reconduit la thématique sur l'utilité des produits phytopharmaceutiques : le public a pu découvrir à travers un circuit interactif quelques agressions parasitaires « emblématiques » auxquelles les plantes sont soumises. Écouter des charançons grignoter du blé, observer et toucher des fruits et légumes attaqués... Un parcours sensoriel étonnant pour illustrer l'utilité des produits phytopharmaceutiques et faire vivre

## Les sites Internet

L'UIPP possède aujourd'hui deux sites Internet publics : [www.uipp.org](http://www.uipp.org) et [www.infos-pesticides.org](http://www.infos-pesticides.org).

### Uipp.org est le site institutionnel de l'organisation professionnelle.

Il présente les informations propres à l'UIPP en termes de missions, d'organisation, de points de vue, d'actualités et de publications. Il s'adresse à une cible de professionnels (filière agricole, journalistes, relais d'opinion, politiques). La page des chiffres-clés du secteur est la plus visitée.

**Le portail Infos-pesticides.org** propose différents niveaux d'informations sur les pesticides au fil des espaces dédiés au grand public, aux professionnels et aux journalistes.



Rolf Reinecke,  
vice-président communication  
et bonnes pratiques



## « Partager nos connaissances »

Comprendre les enjeux de l'agriculture et contribuer à son futur, débattre avec les différentes parties prenantes et le grand public, partager nos connaissances sur nos produits, leur utilité et leurs impacts, progresser en questionnant et dialoguant : c'est la posture que nous avons adoptée et que nous poursuivons au quotidien. L'évolution positive de nos relations avec notre environnement nous conforte d'ailleurs à poursuivre cette démarche, engagée il y a maintenant plusieurs années.

Brochure publiée  
en partenariat  
avec Arvalis-Institut  
du végétal.



Trois documents  
sur les produits  
phytopharmaceutiques.

Les vidéos, les modules sonores et les animations y sont fortement plébiscités. Le grand public vient s'informer en priorité sur l'utilité des produits, puis sur leurs impacts sur la santé et l'environnement. Les professionnels, quant à eux, viennent consulter des dossiers thématiques (spécialement ceux sur les bonnes pratiques), l'actualité, ainsi qu'une revue de presse du secteur mise à jour chaque semaine.

## Informers les acteurs

### Extension du site Phytodata.com aux « données usages »

Le développement éditorial de Phytodata s'est poursuivi comme prévu en 2009 avec la mise en place des « données usages ».

Rappelons que jusque-là, Phytodata proposait, en accès libre et gratuit ou en téléchargement,

l'ensemble des informations réglementaires nécessaires à la bonne gestion interne des produits par les distributeurs : logistique, stockage, transport, classification...

L'extension de Phytodata aux usages complète le dispositif en fournissant pour chaque produit phytopharmaceutique les cultures, cibles et traitements autorisés ainsi que les conditions d'utilisation : dose d'application, délais de rentrée (DRE), délais avant récolte (DAR), données non traitées...

Les données sont gérées en direct par les firmes, notamment via des passerelles de chargement automatique entre leurs bases de données produits internes et Phytodata.

Ainsi, les distributeurs disposent d'informations constamment actualisées pour alimenter leur catalogue extranet ou leurs logiciels de traçabilité.

Désormais exhaustif en terme de contenu, Phytodata est bien placé pour devenir la référence incontournable en matière d'informations réglementaires sur les produits phytopharmaceutiques.



# PROTECTION des PLANTES

uipp  
Union Interprofessionnelle des Producteurs de Produits Phytosanitaires  
n°3 - mars 2010  
LA LETTRE D'INFORMATION DE L'UIPP

**Édito**

**Produire plus, nourrir mieux!** Le ministre Bruno Le Maire a rappelé en ce début d'année le cap que doit suivre l'agriculture française. L'UIPP estime que seule une agriculture innovante, qui avance en ajustant les pratiques pousse, sur le long terme, répondra durablement à cette attente. Dans cette optique, nous travaillons sur deux domaines de progrès. Elles portent sur la réduction de l'exposition des agriculteurs et la diminution de l'impact des produits phytosanitaires dans l'environnement. Nous soutenons également expliciter les initiatives engagées en ce sens sur le terrain. Enfin, des experts de l'UIPP participent en région aux réunions de suivi du plan Écophyto 2018. Pour une mobilisation collective, au service d'une agriculture durable et en toute transparence avec la société!

**Jean-Charles Bocquet**  
Directeur général de l'UIPP

Si nous sommes capables de transmettre les bonnes pratiques phytosanitaires à l'ensemble du monde agricole, nous pourrions baisser l'utilisation des produits de 25 %. Nous y travaillons avec les professionnels.

**Pascalie Briand**, directrice générale de l'Administration, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture. La Semaine du 20 janvier. « La politique agricole de l'Administration est un véritable enjeu de société ».

**Les Équipements de protection individuels destinés aux agriculteurs sont à utiliser en dernier recours.** Un très provocateur, Pierre Letellier, coordonnateur de l'étude Agrico (Agriculture et Cancer) à l'université de Caen, préfère pour la carte du pragmatisme, car la meilleure protection de l'utilisateur vient d'une succession de gestes responsables qui évitent tout contact. À commencer par le choix des outils, des emballages, de l'existence de coents d'eau pour le rinçage, non seulement à la ferme

mais aussi embarqués sur le pulvérisateur afin de laver systématiquement les mains ou les éventuels gants de protection avant de les retirer. Quant au matériel de pulvérisation, il doit être parfaitement réglé pour éviter toute intervention au champ, l'utilisateur étant en grande partie protégé dans la cabine du tracteur. Il rappelle d'ailleurs « qu'il n'y a pas de conseil standard mais des solutions à trouver en fonction de la structure et de l'organisation des exploitations agricoles ».

**FORMATION GROS PLAN**

**CERTIPHYTO Une qualification attendue**

Le projet de loi Grenelle 2 concrétise dans l'article 36 les principes d'une agriculture durable. Il devrait être adopté à partir d'août 2010. Le plan Écophyto 2018 en forme l'un des grands chantiers. Parmi ses huit axes, figure la formation individuelle, avec le volet Certiphyto, lequel signifie Certificat relatif à l'usage, à l'achat, à la vente et au conseil des produits phytosanitaires. L'axe de cette qualification est en cohérence avec la directive européenne sur l'utilisation durable des pesticides. Le décret du 12 décembre 2009 prévoit la création à titre expérimental du « Certiphyto 2009-2010 ». Dans le cadre de l'école des bonnes pratiques, l'UIPP met son expertise au service de ces professionnels. Rendez-vous en 2014, date butoir retenue pour que l'ensemble des agriculteurs et conseillers soient en possession de leur Certiphyto. La preuve sur le terrain... et déclinant sur le papier!

**QUI EST CONCERNÉ PAR CERTIPHYTO?**  
Le certificat qui serait attribué pour dix ans est destiné aux agriculteurs, aux applicateurs prestataires de services intervenant en agriculture ou espaces verts, aux conseillers de la distribution agricole, des chambres d'agriculture et aux conseillers indépendants et à ceux qui délivrent les produits.

**QUEL NIVEAU DE FORMATION?**  
Quatre voies sont prévues pour obtenir l'habilitation d'utilisation ou de conseil des produits:

- Diplôme reconnu par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), obtenu en formation initiale ou par Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Examen direct
- Journée de formation valide par un examen sous forme de DCM
- Formation longue avec attestation.

Pour en savoir plus, contactez-vous sur [www.info-pesticides.org](http://www.info-pesticides.org)

**UTILISATION DES PESTICIDES**  
Les bons gestes protègent

# ÉCOPHYTO R&D

Les voies de réduction des pesticides évaluées

**DÉBAT**

Le colloque de restitution de l'étude Écophyto R&D, le 28 janvier à Paris a marqué, selon les propos de Marion Guillou, directrice de l'Inra, « le début d'un futur différent ». L'étude, commanditée par les ministères de l'Alimentation et de l'Écologie, a mobilisé 80 experts pendant deux ans. Elle vise à évaluer et déterminer les voies de réduction de l'usage des pesticides, avec en ligne de mire l'objectif de moins 50 %, si possible, à échéance 2018. La réponse est nuancée. D'abord parce que deux années sur un si vaste sujet ne suffisent pas à établir une vérité définitive, particulièrement dans le domaine des productions végétales, naturellement dépendantes des conditions climatiques et réactives à l'innovation. On prendra donc avec précaution les premières données avancées: une réduction de 20 % des usages se fera sans impact sur les marges ou les volumes de production; moins 30 % commencent à impacter la production. Quant à moins 50 %, cela ne sera atteignable qu'au prix d'un changement radical des pratiques.

Le comité de restitution de l'étude Écophyto R&D s'est tenu le 28 janvier 2010, au Conseil économique social et environnemental, à Paris.

**L'avis de l'UIPP**

L'Union des industries de la protection des plantes propose un nouveau point d'étape en 2014, pour valider la conformité des cultures de basse avancée, l'incidence sur la qualité sanitaire des récoltes et sur la performance économique de la ferme France. Elle entend aussi s'assurer de la solidité scientifique et de la représentativité des premiers résultats Écophyto R&D. Autre demande: que les indicateurs d'utilisation pris en compte pour l'instant soient complétés d'indicateurs d'impacts.

**POINT DE VUE**  
Gérard Morice, directeur général d'Arvalis-Institut du végétal

**« EN TOUTE CHOSE, IL FAUT RAISON GARDER »**

Arvalis-Institut du végétal a naturellement été associé aux travaux d'Écophyto R&D. Son directeur général, Gérard Morice, livre ses observations.

« Le compte-rendu des travaux réalisés dans des groupes a été précédé d'un avertissement méthodologique très complet et il faut en féliciter l'Inra. Entre les six modes de production étudiés, de la situation actuelle à la production biologique, il est clair que tous les efforts doivent être faits pour améliorer les raisonnements de la protection des cultures en minimisant l'usage des produits phytosanitaires. Le rappel des techniques de prophylaxie et les systèmes d'informations, Bulletins de santé des végétaux et outils d'aide à la décision les plus efficaces, auront une contribution déterminante. C'est le défi majeur à court terme. Dans le même temps, il nous faut développer les recherches et les références, aujourd'hui moins nombreuses sur la production ou la protection intégrées. Enfin, nous devons veiller aux impacts sur la qualité des eaux et sur l'économie des exploitations et des filières. Des résultats concrets doivent nous encourager. Les agriculteurs savent parfaitement s'approprier très rapidement les nouvelles technologies ».

**REPÈRE**

**Protection intégrée et méthodes complémentaires**  
En 2014, l'Union européenne devra définir ce qu'est la protection intégrée des cultures, avec les notions de seuils d'intervention, d'outils d'aide à la décision, de mesures préventives et de protection raisonnée. Ce qui fait déjà en France le réseau biovigilance en éditant ses Bulletins de santé du végétal depuis 2009. Quant à la notion de méthodes alternatives à la protection chimique, l'UIPP estime que le terme méthodes complémentaires est plus explicite.

Directeur de la publication: Jean-Charles Bocquet  
Contact: Claire Marin  
UIPP - 2, rue Durfort-Rochereau  
92860 Boulogne Cedex  
Tel. 01 47 31 82 00

Édité par l'UIPP qui représente les intérêts de producteurs phytosanitaires français.  
[www.info-pesticides.org](http://www.info-pesticides.org)  
Conception: Multisuisse  
Agricultures.com

## Les publications

### La lettre d'information de l'UIPP Protection des plantes.

Fil rouge des positions de l'UIPP, ce rendez-vous d'actualité trimestriel est à destination d'un large public : adhérents UIPP, politiques, chambres d'agriculture, distributeurs, journalistes ciblés, monde syndical agricole et alimentaire. Cette lettre est conçue dans un esprit d'information factuelle face à des débats souvent difficiles.

### Trois documents sur les produits phytopharmaceutiques

Destinés aux leaders d'opinion non-spécialistes – politiques, institutionnels, associatifs, scientifiques et monde médical, professionnels, étudiants, journalistes –, ces documents expliquent avec des éléments chiffrés l'intérêt lié à l'utilisation des produits et les impacts qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et la santé de l'homme.

Ces brochures sont le fruit du travail d'un groupe d'experts qui se sont attachés à illustrer leurs propos par des sources et des publications de référence.

### Nouveau : Produire et reconquérir la qualité de l'eau, une démarche active et concertée

L'UIPP s'est associée à Arvalis-Institut du végétal pour la rédaction de la brochure Bassin versant de la fontaine du Theil : produire et reconquérir la qualité de l'eau, une démarche active et concertée.

Cette brochure, parue en avril 2010, décrit précisément la démarche menée pendant huit ans sur ce bassin versant breton (Ille-et-Vilaine) et montre qu'il est possible de concilier agriculture durable et qualité des eaux. Elle aborde notamment la question du diagnostic et des solutions retenues pour limiter les pollutions ponctuelles et diffuses. Les résultats acquis en termes de qualité de l'eau et les aménagements réalisés sont également présentés.

La lettre d'information de l'UIPP.



#### Avertissement

L'analyse de l'activité du marché des produits phytopharmaceutiques doit être effectuée sur la base de la campagne agricole (par exemple : du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009) afin de tenir compte des périodes d'utilisation de ces produits au cours des divers stades des productions agricoles. Effectuée sur la base de l'année civile, cette analyse est, par conséquent, le reflet de la situation de deux campagnes dont le contexte a pu être sensiblement différent.

# Activité Économique

L'utilisation raisonnée des produits, l'engagement de tous les acteurs agricoles vers une agriculture durable, mais aussi la dégradation financière du secteur font de 2009 une année de baisse générale.

## Campagne agricole 2008/2009

**L**e chiffre d'affaires global de la campagne agricole 2008/2009 s'établit à 2,064 milliards d'euros, soit une baisse de 1% par rapport à la campagne précédente.

**Fongicides** : la campagne agricole 2008/2009 se termine sur un chiffre d'affaires stable par rapport à la campagne précédente, (806 millions d'euros, + 0,2%).

**Herbicides** : les ventes d'herbicides (870 millions d'euros, - 0,2%) sont stables par rapport à la campagne précédente mais des évolutions très variables sont constatées sur certaines familles de produits et selon les cultures.

**Insecticides** : les ventes sur la période (127 millions

d'euros) montrent une baisse de 4,5% reflétant une faible pression parasitaire sur l'ensemble des cultures.

**Divers** : les ventes des produits divers (261 millions d'euros) sont en retrait de 5,4%. Ces produits regroupent les traitements de semences, les régulateurs de croissance, les antilimaces et autres.

Les agriculteurs ont raisonné leurs interventions en fonction des conditions climatiques, de la pression parasitaire (fongicides), de la baisse des prix des productions agricoles, du retrait de certaines molécules (sur colza, vigne), et ont modifié leurs pratiques, comme par exemple l'évolution en viticulture vers des pratiques mixtes alliant désherbage mécanique et herbicide.



Jean-Pierre Princen,  
vice-président  
affaires économiques

## « Mobilisés pour faire face aux défis à venir »

La protection des plantes reste un outil indispensable pour l'agriculture française. Dans un contexte économique difficile, l'industrie reste mobilisée auprès des acteurs de la filière agricole pour répondre aux défis qui se présentent : augmentation de la demande en produits agricoles, qualité sanitaire des productions, impasses agronomiques pour certaines filières, gestion des résistances, diminution des impacts environnementaux.

## Année civile 2009 : une année d'ajustements

L'évolution des ventes de produits phytopharmaceutiques mis en marché en 2009 indique un retrait global de 3% pour se situer à 2,016 milliards d'euros. La baisse sensible au 1<sup>er</sup> semestre s'est amplifiée au second. Après deux années de hausse, ce retrait confirme l'arrêt de la progression du marché :

- les ventes de fongicides sont restées stables (+ 1,6%) ;
- les ventes d'herbicides ont baissé de 7,5%, en raison de l'utilisation des stocks existants et de la progression des solutions les plus économiques ;
- les ventes d'insecticides sont en hausse de 11,9% ;
- les ventes de produits divers sont en baisse de 7,6%.

La baisse des quantités de substances mises sur le marché est sensiblement plus marquée que celle des ventes, en raison notamment d'un transfert de produits pondéreux vers des produits à dose unitaire plus faible à l'hectare mais plus valorisé à l'unité.

Cette tendance baissière peut s'expliquer par la combinaison de différents facteurs :

- la pression parasitaire significativement plus faible que l'année précédente et une protection des cultures de plus en plus raisonnée, qui ont entraîné une baisse des utilisations ;
- des stocks importants restant à la fin de la campagne

2008/2009, en particulier de fongicides (vignes et grandes cultures), mais aussi d'herbicides ;

- la dégradation de la situation financière des agriculteurs, pour quasiment l'ensemble des filières qui entraîne une recherche approfondie d'économies ;
- un engagement de tous les acteurs des filières agricoles dans le développement d'une agriculture durable faisant largement appel à une utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques, le Grenelle de l'environnement ayant permis de sensibiliser encore davantage et d'accélérer l'adoption de méthodes d'observation des parasites et la systématisation d'outils d'aide à la décision.

Par ailleurs, l'année 2009 a été marquée par le retrait de certaines molécules, par la mise sur le marché d'innovations dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation et par le renforcement des actions des autorités pour lutter contre le développement des importations illégales de produits contrefaits.

Enfin, la hausse actuelle et prévue des redevances pour pollutions diffuses (RPD) sur les produits phytopharmaceutiques qui n'existent pas dans les autres pays européens, sont de nature à accentuer les sources de distorsion pour les productions agricoles françaises.



Un marché qui marque le pas  
après deux années de hausse.

## Campagne agricole 2009/2010 en cours : un contexte de plus en plus complexe et difficile

Tout se passe comme si les campagnes 2007/2008 et 2008/2009 avaient été « atypiques », notamment en raison des conditions climatiques favorables aux pressions parasitaires et des cours élevés des matières premières agricoles.

Au-delà du retard climatique du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 (froid et sec) et de la pression parasitaire (adventices et maladies) faible qui en a découlé, non seulement certains des facteurs qui avaient expliqué le retrait sur l'année civile 2009 ont perduré, mais d'autres ont émergé pour accentuer les conditions d'une baisse significative des ventes de produits phytopharmaceutiques sur la campagne en cours :

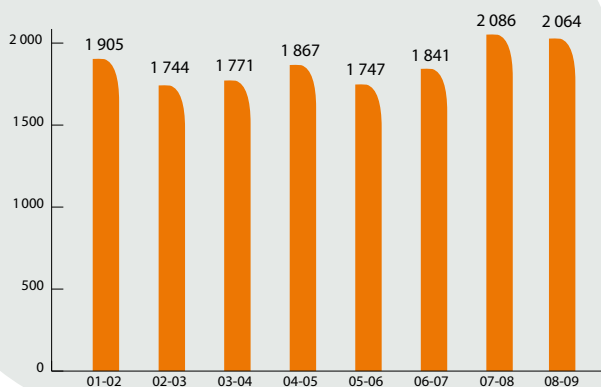
- la situation financière des agriculteurs devient critique sur de nombreuses filières, en particulier, sur les cultures pérennes (arboriculture, vignes, légumes) et sur les grandes cultures. Le dispositif, prévu par le Gouvernement, constitué en particulier d'aides et de prêts à taux bonifiés, sera-t-il suffisant pour compenser le manque à gagner ?

- le renforcement des contraintes économiques pourrait même conduire certains agriculteurs à des postures extrêmes comme l'impasse totale de protection ou des solutions à minima, susceptibles de générer des pertes de rendement et de qualité des productions agricoles ;
- le niveau des stocks en distribution reste élevé sur certains segments en raison d'un faible parasitisme et des achats de précaution qui avaient été effectués suite aux ruptures d'approvisionnement de la campagne antérieure ;
- un retrait des emblavements sur certaines cultures ;
- les propositions du Grenelle, réglementaires ou non, génèrent une attitude très prudente des acteurs de la filière agricole.

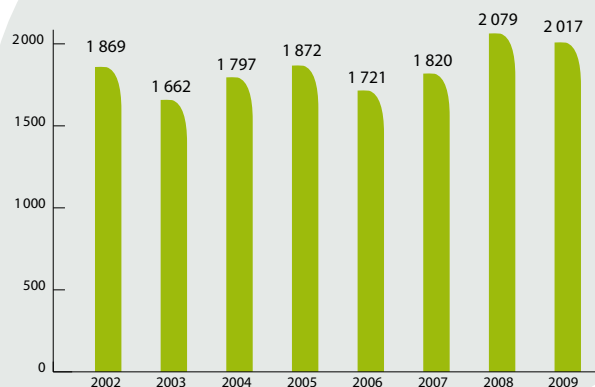
A contrario, la loi de modernisation économique, en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a impacté les délais de paiement. Leurs réductions ont pu conduire à un report des commandes des distributeurs au plus près des dates de livraisons aux agriculteurs, réduisant d'autant la baisse potentielle du marché. ■

# Tendances en France

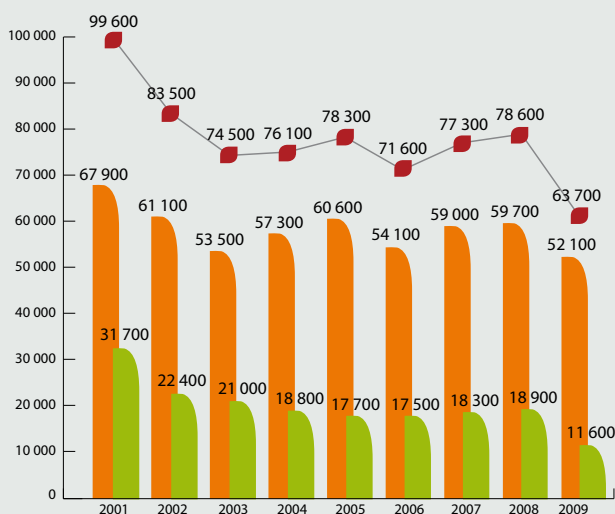
Chiffre d'affaires métropole par campagne agricole (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires métropole base année civile (en millions d'euros)

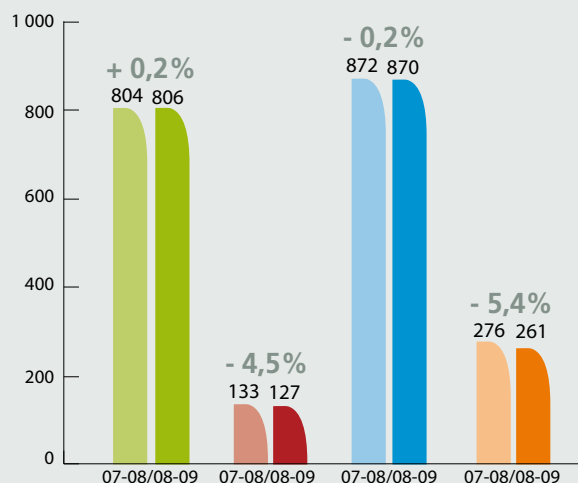


Tonnage des substances actives vendues de 2001 à 2009 (en tonnes)



■ Produits de synthèse    ■ Cuivre et soufre  
■ Tonnages totaux

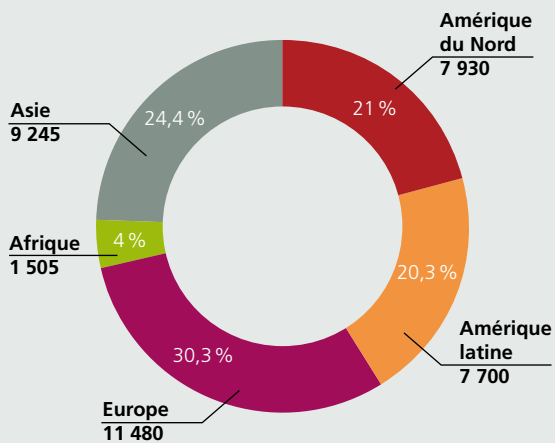
Évolution du chiffre d'affaires des campagnes agricoles par famille de produits (en millions d'euros)



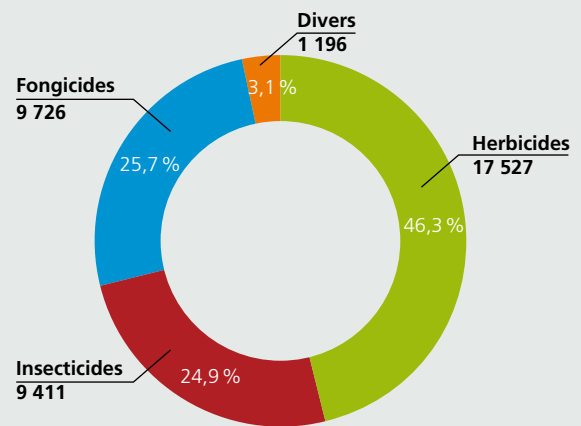
■ Herbicides    ■ Fongicides  
■ Insecticides    ■ Divers

# Repères monde et Europe

Répartition du chiffre d'affaires par région du monde en 2009  
(Total : 37 860 millions de dollars)

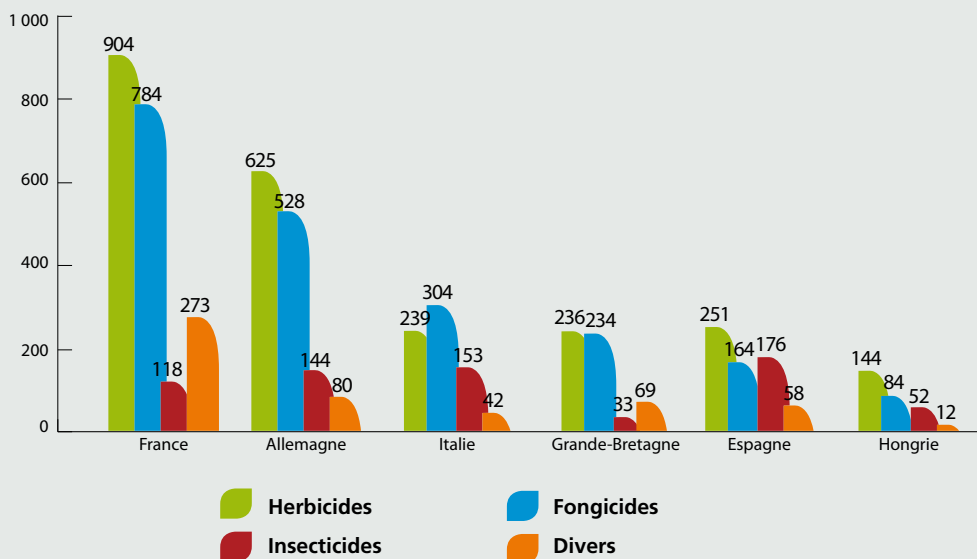


Répartition du marché mondial 2009 par catégorie de produits  
(Total : 37 860 millions de dollars)



Source : Philips Mc Dougall AgriServices

Les marchés phytosanitaires en Europe en 2008  
(en millions d'euros)



Source : ECPA



# Production végétale en France en 2009

	Surfaces (en milliers d'hectares)	Rendement moyen par hectare (en quintaux ou tonnes)
<b>CÉRÉALES</b> (source AGRESTE)		
Blé tendre d'hiver	4 721,9*	76,5*
Blé tendre de printemps	11,2*	66,7*
Blé dur d'hiver	401,05*	50,1*
Blé dur de printemps	12,4*	64,4*
Orge d'hiver	1 320,1*	68,5*
Orge de printemps	563,7*	67,9*
Avoine d'hiver	72,5*	49,1*
Avoine de printemps	44,2*	48,7*
Seigle	25*	51,8*
Sorgho grain	57,9*	53,4*
Mais grain	1679,8*	91*
Triticale	355,5*	56,6*
<b>PROTÉAGINEUX</b> (source AGRESTE)		
Pois secs (dont protéagineux)	111,5*	48,3*
Féveroles et fèves	88*	49,6*
Lupins doux	3,1*	25,8*
<b>OLÉAGINEUX</b> (source CETIOM)		
Colza	1 481*	37,7*
Tournesol	724*	23,5*
Soja	43,7*	25,1*
<b>CULTURES INDUSTRIELLES</b>		
Betterave sucrière (ITB)	372*	13 t*
Lin (ITL)	55	8 t
Tabac (FNPT)	6,7	2,6 t
<b>POMMES DE TERRE</b> (source AGRESTE)		
Primeur ou nouvelle	7,4*	22,1 t*
Féculière	23,4*	53,7 t*
Conservation et demi-saison	117,4*	44,5 t*
Plants	15,2*	27,2 t*
<b>VIGNES</b> (source AGRESTE)	793*	58 hl/ha*
<b>CULTURES LÉGUMIÈRES</b> (source AGRESTE)		
Carotte	13,34*	42,6 t*
Chou-fleur	22,4*	16,9 t*
Endive (racines)	11,6*	26,3 t*
Melon	15,5*	19,4 t*
Tomate	5,83*	135,4 t*
<b>CULTURES FRUITIÈRES</b> (source AGRESTE)		
Pommier (tout confondu)	41,16*	41,8 t*
Poirier (tout confondu)	7,12*	26,1 t*
Pêcher (y compris nectarines et brugnons)	14,64*	23,8 t*
Cerisier	10,18*	5 t*
<b>CULTURES FOURRAGÈRES</b> (source AGRESTE)		
Mais fourrage (AGRESTE)	1 444*	12,6*
Prairies artificielles (AGRESTE)	365,1*	8,4*
Prairies temporaires	2 806,1*	7,3*
Prairies naturelles	7 395*	5,2*
Forêt (ALLO FORÊT)	16,98	-

\* Données provisoires



Union des Industries  
de la Protection des Plantes

2, rue Denfert-Rochereau – 92660 Boulogne cedex | Tél. : 01 41 31 52 00 | Fax : 01 41 31 52 10  
[www.uipp.org](http://www.uipp.org) | [www.info-pesticides.org](http://www.info-pesticides.org) | Contact : [uipp@uipp.net](mailto:uipp@uipp.net)